

Infos. Village

Sommaire

Conseil municipal du
10/09/2009

- Taux d'imposition 2010
- Compte administratif et compte de gestion de la commune
- Compte administratif et compte de gestion du service de l'eau potable
- Compte administratif et compte de gestion du service de l'assainissement collectif
- Compte administratif et compte de gestion du lotissement « Les coteaux de la roche »
- Attribution d'une subvention
- Renouvellement de la convention ATECAT
- SIED 70 Adhésion de nouvelles communes
- Indemnité du comptable du trésor public
- Durée d'amortissement des achats de faible valeur
- Souscription d'un nouvel emprunt

Informations diverses

- Dossier RN19
- Une petite bibliothèque pour tous
- Ça marche toujours



Mairie : 7 Rue de Prételon
70 000 Villeparois
Horaires d'ouverture :
Le mardi et le jeudi
de 18 à 19 heures
☎ 03.84.75.29.28 ou
06.75.79.43.20

e-mail :
mairie.villeparois@wanadoo.fr
Site Internet
<http://www.villeparois.fr>

Conseil municipal du 10 mars 2010

Principales décisions

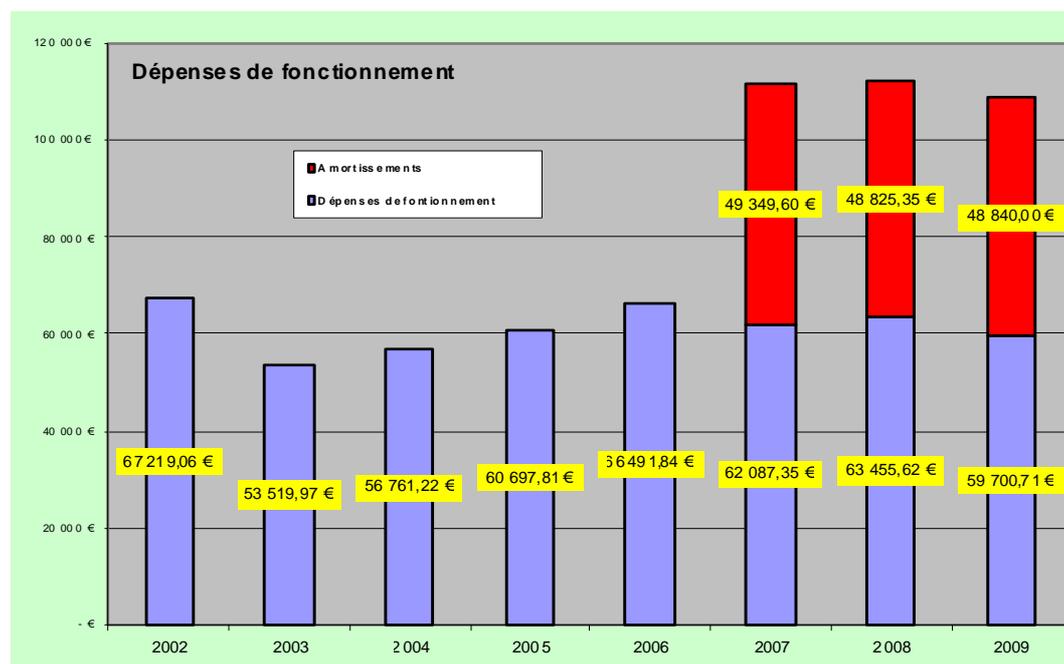
Taux d'imposition 2010

Aucune modification des taux d'imposition n'a été décidée par le conseil municipal. L'évolution et la revalorisation des bases inscrites dans la loi de finance se traduiront par une progression des revenus fiscaux de la commune de 4.69%

| | Bases d'imposition de 2009 | Bases d'imposition prévisionnelles pour 2010 | Taux | Produit fiscal attendu |
|-------------------------------|----------------------------------|---|--------|---------------------------|
| Taxe d'habitation | 200 431 € | 206 400 € | 8.70% | 17 957 € |
| Taxe foncière (bâti) | 113 801 € | 122 400 € | 17.10% | 20 930 € |
| Taxe foncière (non bâti) | 9 102 € | 9 000 € | 49.22% | 4 430 € |
| Allocations compensatrices | | | | 1 827 € |
| Total | | | | 45 144 € |

Compte administratif et compte de gestion de la commune

La présentation des comptes administratifs sera cette année limitée aux résultats afin d'être plus lisible. Les documents détaillés sont toutefois consultables en mairie ou sur notre site internet.



Les dépenses de fonctionnement 2009 du budget communal sont arrêtées à hauteur de 108 540.71 €, soit une baisse de 3.33 % par rapport à l'année 2008.

Hors amortissement, les dépenses s'élèvent à 63 700.71 €, soit une augmentation de 0.39% par rapport à 2008

Ces évolutions s'expliquent :

Par une progression des achats de 39.21 % due pour une partie à la prise en charge en 2009 des achats de carburant dans le cadre de notre convention avec la commune de Coulevon , à l'augmentation des charges d'électricité (+ 7.55%), à la progression des fournitures d'entretien des voiries (+302%) et des fournitures d'entretien de petit équipement (Rénovation salle du Conseil).(+128.98%)

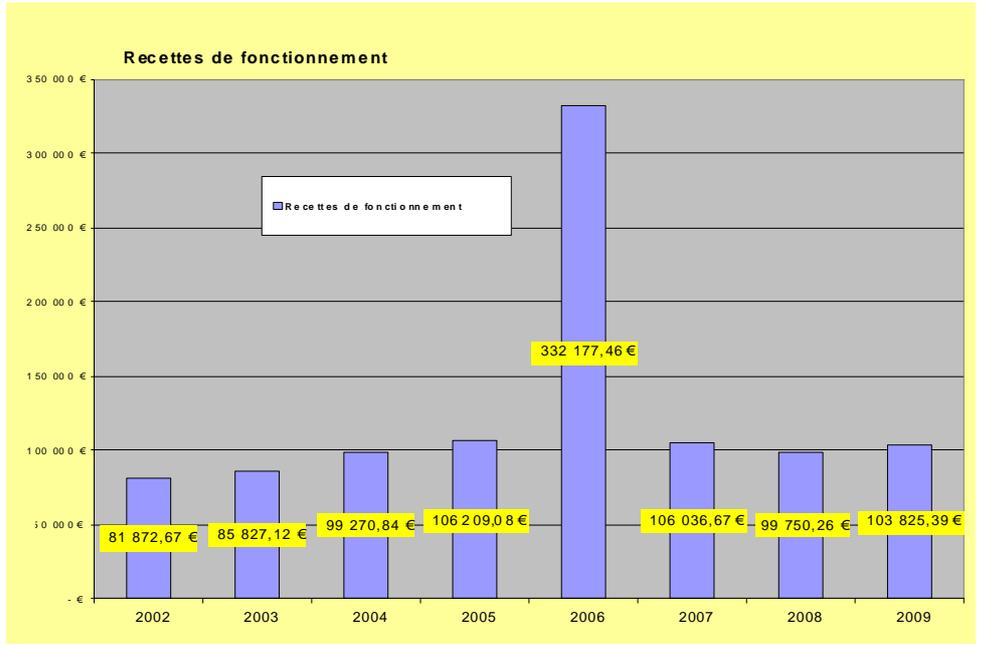
Par l'évolution des coûts de maintenance (+19.86%) due à des charges d'entretien du matériel roulant supplémentaires et au règlement en 2009 de la maintenance du logiciel MAGNUS pour les années 2008 et 2009.

Par l'augmentation des autres impôts et taxes (+404.14%) suite à l'acquisition et à la viabilisation des nouvelles parcelles du lotissement « Les coteaux de la roche »

Par la réduction des frais de personnel (-16.28%), l'année 2008 ayant été marquée par l'absence de la secrétaire de mairie et son remplacement par du personnel en CDD.

Par l'augmentation des autres charges de gestion courante (+ 46.93%) due au transfert, dans le budget du CCAS, des frais engagés par le repas annuel des personnes de plus de 65 ans. Cette augmentation est en partie compensée par la réduction du compte 623, qui enregistrait habituellement cette dépense.

Nous sommes toujours dans une phase de régularisation de nos amortissements, mis en place sur le budget communal en 2007. Ceci explique l'importance de ce poste, qui devrait se situer aux environs de 12 000 € en période normale.



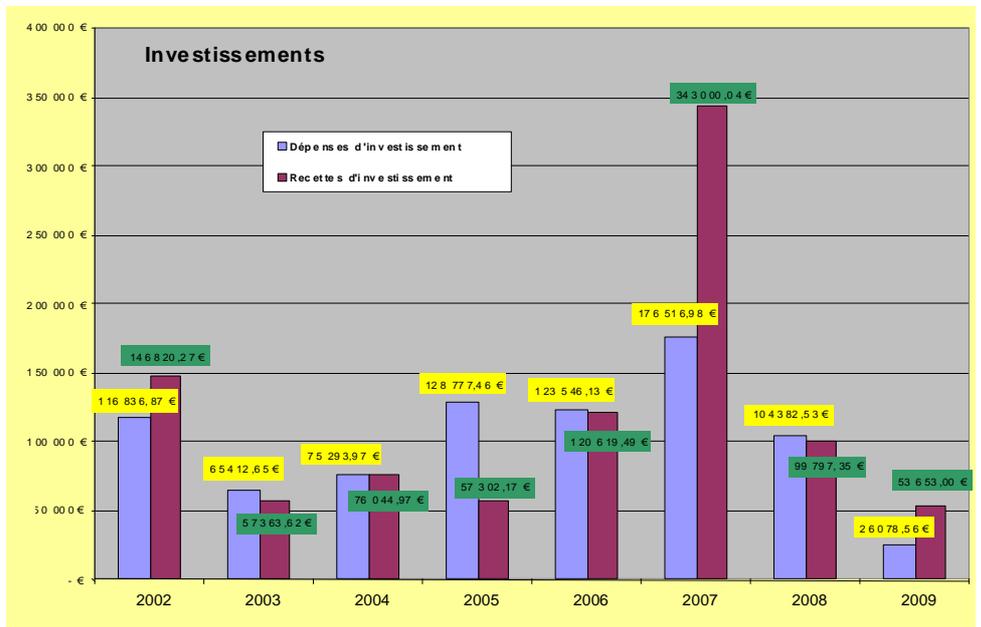
Les recettes de fonctionnement sont arrêtées à hauteur de 103 825.39 € soit une progression de 4.09%

Cette évolution s'explique :

Par la progression des produits des services (+ 326.78%) : vente de bois

Par l'augmentation du produit des impôts et taxes due à l'évolution des bases d'imposition (+5.01%)

Par l'évolution des dotations de l'Etat (1.7%).



Les dépenses d'investissement sont arrêtées à hauteur de 26 078.56 € soit une baisse de 75.02% par rapport à l'exercice 2008

Cette réduction importante des investissements est la conséquence directe d'une trésorerie insuffisante suite à la non vente des parcelles viabilisées du lotissement communal « les coteaux de la roche » Seules les opérations engagées en 2008 ou touchant à la sécurité ont été réalisées en 2009.

Les recettes d'investissement sont arrêtées à hauteur de 53 653 € soit une baisse de 46.24% Ces recettes proviennent pour l'essentiel du FCTVA et des amortissements.

Compte administratif et compte de gestion du service de l'eau potable

Après plusieurs années de travaux importants pour la mise en conformité et l'extension du réseau de distribution de l'eau potable, le budget de ce service est maintenant stabilisé.

Les dépenses d'exploitation arrêtées à hauteur de 21 735,98 € sont en progression de 22.33%

Cette évolution s'explique par la progression importante des amortissements (+30.43%) et des charges financières (+ 189.12%) suite aux travaux réalisés les années précédentes et la souscription d'un emprunt de 60 000 € pour réaliser ces opérations.

On constate également une légère baisse des achats d'eau (-7.89%) et des charges inhabituelles d'entretien du réseau (+1342.21%), suite à une fuite, rue des Chailles, nécessitant l'intervention d'une entreprise.

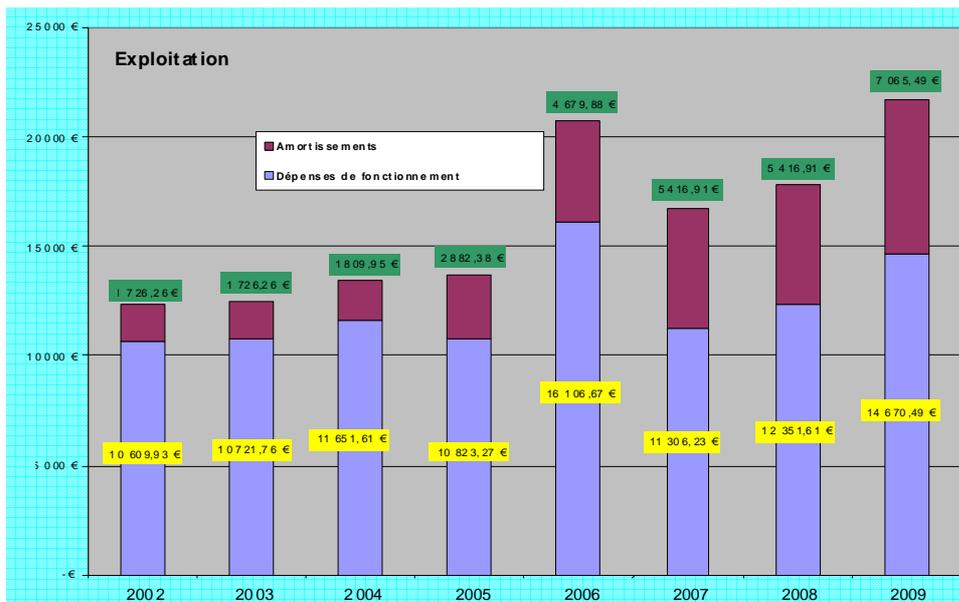
Les recettes d'exploitation arrêtées à hauteur de 23 001.71 €, en progression de 2.99% permettent d'équilibrer la section d'exploitation de ce service.

Cette évolution s'explique pour l'essentiel par la progression du compte 777, quote-part des subventions d'investissement inscrites au compte de résultat.

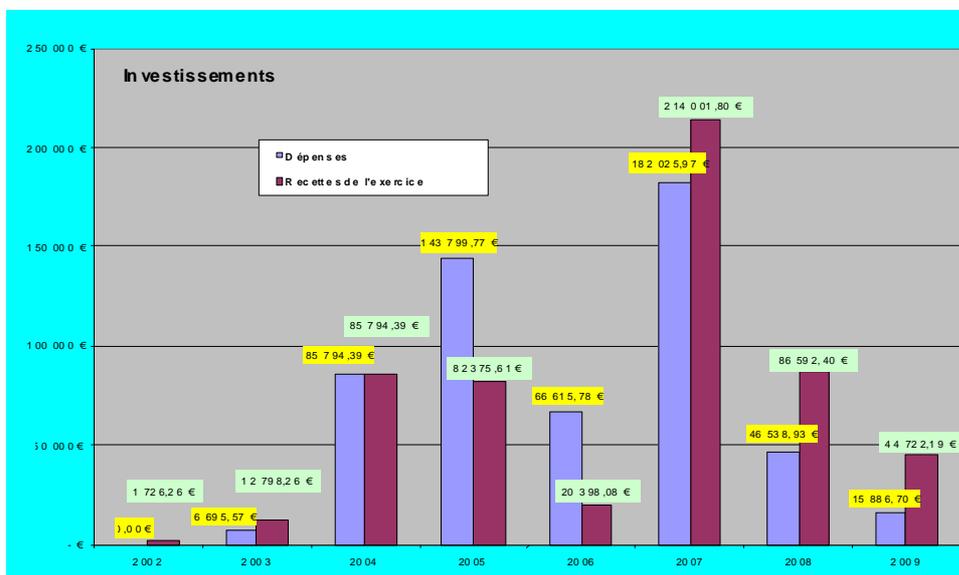
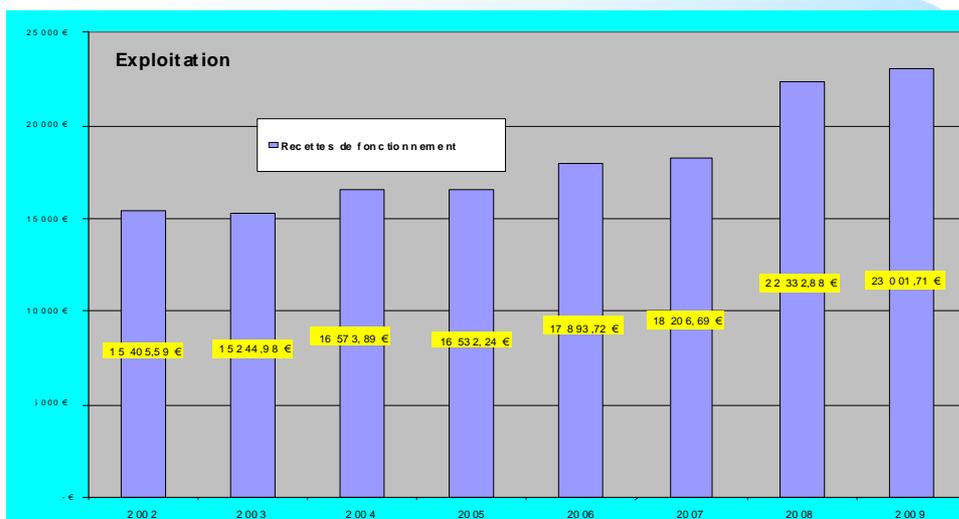
Les dépenses de la section d'investissement sont arrêtées à hauteur de 15 886.70 € soit une baisse de 65.86% par rapport à l'exercice 2008.

La progression du compte 13, subventions inscrites au compte de résultat (+25.90%) et du remboursement de l'emprunt (+ 12.47%) est largement compensée par la réduction des dépenses d'investissement au compte 23 (-83.04%) Ce compte enregistre essentiellement des travaux de mise en conformité de branchements, réalisés fin 2008 et réglés en 2009.

Les recettes d'investissement arrêtées à hauteur de 44 722.19 € sont en diminution de 43.35% par rapport à l'exercice 2008.



La souscription, en 2008, d'un emprunt de 60 000 € explique en partie cette évolution, Conséquences des travaux exécutés les années précédentes, les remboursements au titre du FCTVA sont en progression de 177.21% ainsi que les amortissements (+30.43%) Au 31/12/2009, le déficit de cette section était réduit à 5 130.11 €



Compte administratif et compte de gestion du service de l'assainissement collectif

Les dépenses d'exploitation du service de l'assainissement collectif sont arrêtées à hauteur de 11 726.13 € soit une augmentation de 28.42% par rapport à l'exercice 2008.

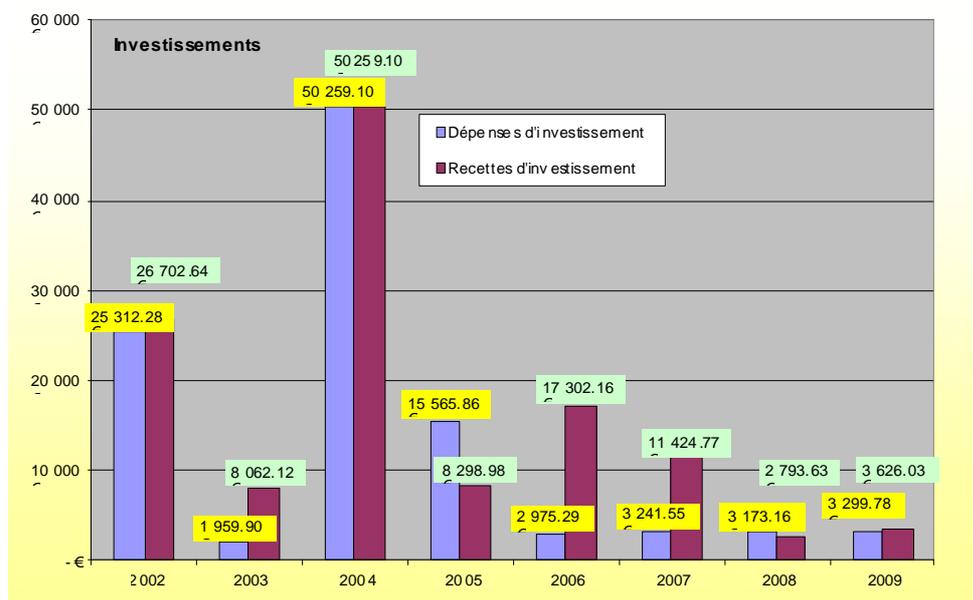
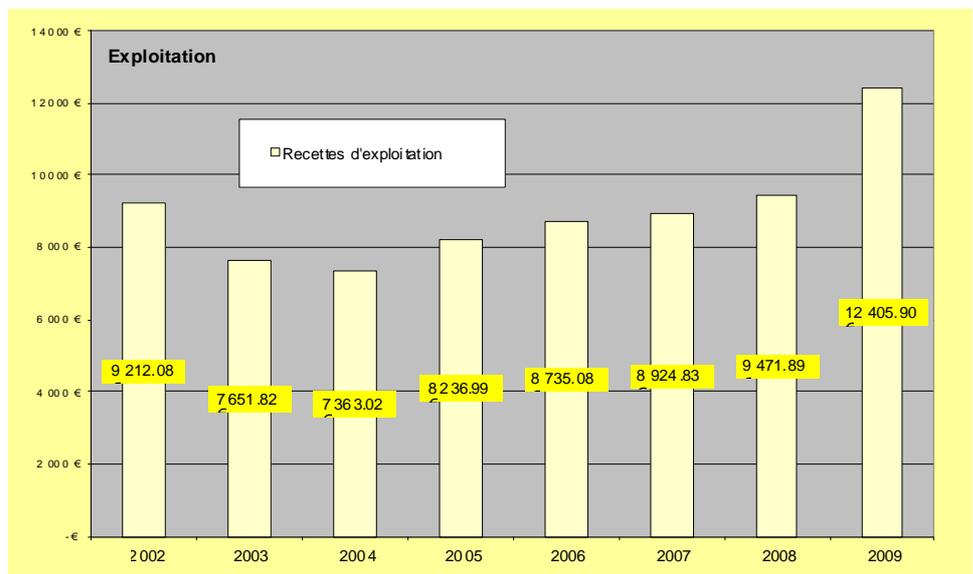
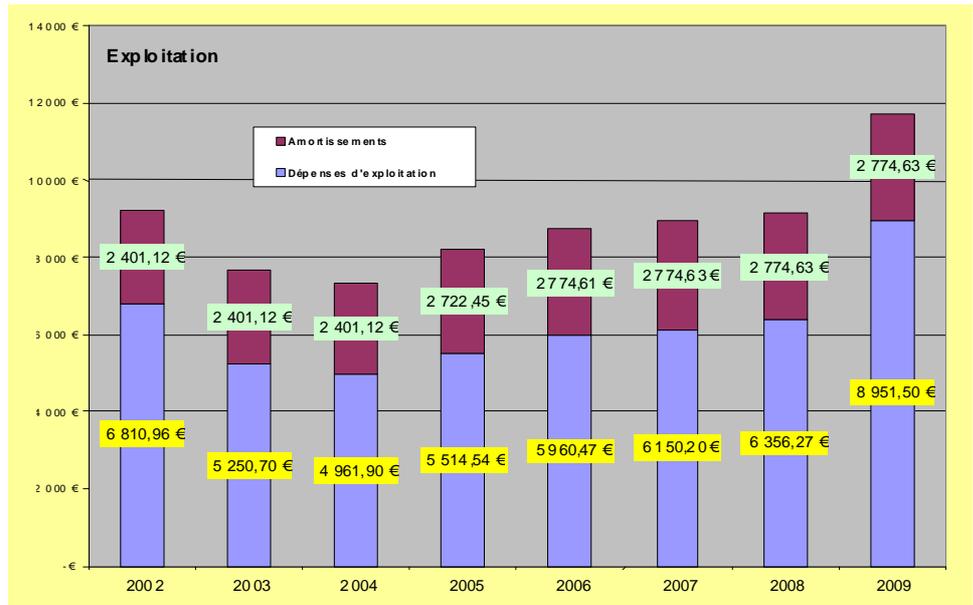
Cette évolution s'explique par la progression importante des coûts de traitement des eaux usées, facturés par la Communauté de Communes de l'Agglomération de VESOUL (+ 47.12%) et par la modification du mode de répartition des coûts entre les communes, figée depuis plusieurs années (Retour à une répartition en fonction des consommations d'eau de l'année précédente).

Les recettes d'exploitation sont arrêtées à hauteur de 12 405.90 €. Afin d'équilibrer les comptes de ce budget et anticiper l'année 2010, nous avons mandaté une subvention du budget communal d'un montant de 1500 € comme le prévoyait le budget.

Les dépenses d'investissement sont arrêtées à hauteur de 3 299.78 €, en progression de 3.99% par rapport à 2008. Aucun investissement n'étant à réaliser sur le réseau, elles ne comprennent que le remboursement de l'emprunt et l'amortissement des subventions.

Les recettes d'investissement sont arrêtées à hauteur de 3 626.03 € soit une progression de 29.80% par rapport à l'exercice 2008.

Cette évolution s'explique par le versement de participation pour raccordement à l'égout, aucune recette de ce type n'ayant été comptabilisée en 2008.



Compte administratif et compte de gestion du lotissement « Les coteaux de la roche »

Compte tenu des contraintes administratives qui pèsent actuellement sur ce lotissement (dossier du contournement de VESOUL par la RN19), aucuns travaux et aucune vente de parcelle n'ont été réalisés sur cette opération. Le compte administratif 2009 n'enregistre que les mouvements de stock de début et de fin d'année et la prise en compte des frais financiers de la ligne de trésorerie à hauteur de 5 540,27 €

Attribution d'une subvention

Une subvention de 30 € sera versée au Collège Jacques BREL pour l'organisation d'un voyage éducatif en Italie du 25 au 30 avril 2010
Un élève de Villeparois est concerné.

Renouvellement de la convention ATESAT

Il s'agit de l'aide technique apportée par la direction départementale des territoires (ex DDE). Cette aide est maintenant limitée aux travaux d'entretien de voirie et à la mise à jour du tableau des voiries communales. Plus aucune mission de maîtrise d'œuvre n'est réalisée.
Le coût de cette mission est de 46.31€ par an.

SIED 70 Adhésion de nouvelles communes

Par délibération N°1 du 21 novembre 2009, le comité syndical du SIED 70 a accepté l'adhésion des communes de Chaumerenne, Bourguignon-Les-La-Charité, et Mandrevillars. Cette décision ne sera effective qu'après avoir fait l'objet d'un arrêté préfectoral, lorsque les conditions fixées par l'article L 5211-18 du code général des collectivités territoriales auront été remplies.
Le conseil municipal a confirmé cette décision.

Indemnité du comptable

Par délibération N°52 du 04/12/2008, le conseil municipal avait décidé, en début de mandat :

- De demander le concours du receveur municipal pour assurer les prestations de conseil
- D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an.

Cette indemnité est établie suivant les règles fixées par l'arrête ministériel du 16 décembre 1983

Conformément à ces dispositions, Monsieur Laurent ROSE-HANO nous a adressé le 29 novembre 2009, le décompte de son indemnité pour l'année 2009, dont le montant net s'élève à 305.48 €

Le conseil municipal, estimant que les recours aux conseils du Comptable de Trésor étaient extrêmement limités ces dernières années, a décidé :

- De maintenir sa demande de concours du receveur municipal pour assurer les prestations de conseil.
- De fixer le taux de cette indemnité à 50% pour les années 2009 et suivantes.

Durée d'amortissement des achats de faible valeur

Par délibération du 20 février 2007, le conseil municipal a fixé les durées d'amortissement des différentes immobilisations acquises par la commune.

La réglementation actuelle nous permet d'affecter en investissement des achats de faible valeur, dans la mesure où il ne s'agit pas de biens de consommation courante.

La nomenclature de ces biens meubles figure en annexe de l'arrêté du 26 octobre 2001 applicable au 1^{er} janvier 2002.

Pour notre collectivité, ces achats de faible valeur sont, dans la plupart des cas, des petits matériels et outillages, dont la durée d'amortissement a été fixée à 10 ou 15 ans

Cette disposition alourdit inutilement la gestion de notre patrimoine.

Le conseil municipal a donc décidé de fixer à un an la durée d'amortissement des achats dont la valeur est inférieure à 500 € TTC.

Souscription d'un nouvel emprunt

Les travaux de viabilisation du lotissement communal « Les coteaux de la roche » sont actuellement financés, en partie, par une ligne de trésorerie souscrite auprès de la Société Générale. Ce mode de financement ne peut être maintenu au-delà de deux ans, même si les taux sont pour l'instant relativement intéressants.

Les contraintes administratives qui pèsent sur cet équipement n'étant pas encore réglées, il convenait de mettre en place un autre mode de financement compatible avec les revenus actuels de la commune et sans augmentation de la pression fiscale.

Des simulations budgétaires nous ont permis d'envisager un emprunt de 200 000 € sur 15 ans à taux fixe. La commune étant actuellement très peu endettée, cette solution nous permettra d'attendre sereinement le déblocage de ce dossier.

Plusieurs établissements bancaires ont été consultés. L'emprunt sera souscrit auprès de la Banque populaire au taux de 3.54% et sans frais de dossier.

Informations diverses



Dossier RN19

Suite à la demande des Conseils municipaux des communes de Coulevon et Villeparois, aux interventions des Maires dans la Presse, un certain nombre de candidats aux élections régionales se sont positionnés pour un aménagement sur place de la RN 19, dont Marie-Guite DUFAY.

Pendant cette période, impossible de rencontrer Monsieur le Préfet de la Haute-Saône, pour en savoir un peu plus sur sa demande d'abandon de contournement long, adressée au ministère mi-février.

Un nouveau rendez-vous a été obtenu le 30 mars 2010 à 11 heures.

A suivre...

Une petite bibliothèque gratuite pour tous

Nous vous rappelons qu'une petite bibliothèque est maintenant accessible le 1^{er} samedi de chaque mois de 10 heures à midi, salle de la mairie. Les bénévoles qui en assurent la gestion seront donc ravis de vous accueillir le **3 avril, 1 mai, 4 juin...**

Pour bénéficier de ce service, entièrement gratuit, vous devez simplement prendre une carte d'adhésion à l'association « Mon Village » au prix de 5 euros par an et par famille.

Ces cartes sont disponibles sur place.

Nous avons actuellement, répertorié environ 300 livres, très variés et pour tout public, dont certains pour les ados et les enfants.

Si vous souhaitez enrichir cette petite bibliothèque vous pouvez donner des livres qui dorment au fond de vos placards, mais également en prêter, en en fournissant simplement la liste (Auteur + nom de l'ouvrage). Nous veillerons à leurs bonnes circulations et conservation.

N'oubliez pas de consulter régulièrement notre site Internet

www.villeparois.fr

Donnez-nous votre avis et proposez des améliorations ou de nouveaux articles en nous adressant vos messages sur mairie.villeparois@wanadoo.fr



Ca marche toujours

Je vous propose une nouvelle sortie pour démarrer ce printemps.

DIMANCHE 18 AVRIL

Une sortie de 12-13Km, pour mieux connaître notre environnement immédiat.



Rendez-vous à 8H30 devant la Mairie. Si vous venez avec des enfants, prévoyez un casse-croûte un plus conséquent : nous ferons une bonne pause à 10H. Nous avons déjà fait ce tour avec les anciens l'an passé.

Départ de Villeparois à pied. Nous gagnerons le Col du Rousset (au-dessus de Colombier) par le sentier VTT qui monte à Chevroux. Puis nous suivrons un gros chemin qui nous emmènera au-dessus de Flagy, pour revenir par l'ancien parc à sangliers. Au retour, pour ceux qui le désirent, nous ferons la connaissance de Fanican, hauteur de 354m qui domine notre village et a donné son nom à l'une de nos rues.

De bonnes chaussures sont préférables à des baskets.

Retour vers 12H30.

Inscrivez-vous soit en me laissant un message au 03.84.75.17.81

ou en mail à

babette.marchal@orange.fr

En cas de grosse pluie, je laisserai un message sur mon répondeur pour annuler la balade, consultez-le la veille après 20H au 03.84.75.17.81. Précisez si vous emmenez un enfant, merci.

Une inscription à l'Association « Mon Village » est désormais nécessaire pour participer aux balades : coût 5 euros pour tous les membres de la famille. L'Association a besoin d'argent pour couvrir ses frais de fonctionnement, assurance notamment, et pour assurer l'animation du village.

A bientôt. ... E. Marchal

